

## Réponse européenne à l'épidémie de COVID-19

Note d'information, au 20 mars 2020

### Mesures de la Commission européenne

La Commission européenne [coordone une réponse européenne commune à l'épidémie de COVID-19](#). Elle prend des mesures fortes pour soutenir les secteurs de la santé publique en Europe et atténuer l'impact socio-économique dans l'Union européenne. Ils mobilisent tous les moyens à leur disposition pour aider nos États membres à coordonner leurs réponses nationales et fournissent des informations objectives sur la propagation du virus et des efforts efficaces pour le contenir. À ce jour, les **mesures** comprennent:

- Assurer la fourniture **d'équipements de protection** individuelle dans l'UE, en créant [des stocks de matériel médical de secours](#) & [en régulant la capacité des États membres à exporter ces équipements en dehors de l'UE](#).
- Permettre aux [États membres d'avoir une flexibilité totale dans les règles de stabilité et de croissance](#), ce qui signifie que les gouvernements nationaux n'ont pas à se limiter aux règles actuelles en matière de dette publique pour leur permettre de **dépenser ce dont ils ont besoin pour faire face à l'épidémie de COVID-19**.
- Permettre aux États membres de continuer à aider au développement économique et social de l'épidémie de COVID-19 en adoptant un [cadre temporaire pour les aides d'État](#).
- **Réorienter 37 milliards d'euros** de fonds structurels de l'UE non dépensés vers les communautés nationales, régionales et locales luttant contre le COVID-19 par le biais de l'[Initiative d'investissement en réponse aux coronavirus](#), y compris la [Commission européenne écrivant à chaque État membre](#) pour recommander un soutien ciblé à la fourniture de soins sociaux à base communautaire (avec FSE) (entre autres mesures)
- Autoriser [l'utilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour les urgences de santé publique](#); ce qui signifie davantage de fonds européens destinés à faire face à l'épidémie.
- La Commission européenne réoriente [47.5 millions d'euros vers des actions de recherche](#) sur le Coronavirus
- [Ligne de conduite](#) concernant les mesures de gestion des frontières visant à protéger la santé et à garantir la disponibilité des biens et des services essentiels.

L'UE travaille également à la coordination des actions, expertises et savoir-faire afin d'éviter des réponses non coordonnées ou contradictoires. Cela comprend la création d'[un groupe consultatif sur les COVID-19](#) afin d'anticiper les événements en élaborant des lignes de conduites et en mettant en place des contacts réguliers entre les différents ministères des États membres, y compris les ministres de l'emploi et des affaires sociales.

### Mesures de l'EASPD

[Visitez notre page dédiée à l'épidémie de COVID-19](#).

For specific actions:

- Lettre conjointe à la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, pour [souligner les défis principaux](#) affectant les prestataires de soins en raison de l'épidémie de COVID-19, ainsi que de demander des [mesures de soutien](#) pour le secteur.
  - **Nous nous félicitons que bon nombre de nos mesures suggérées soient incluses dans la réponse de l'UE.**
  - **Le dialogue est en cours entre l'EASPD et les institutions de l'UE.**
- L'EASPD organise également des webinaires réguliers pour aider à informer sur les réponses adéquates à l'épidémie de COVID-19, avec le prochain webinaire le 25 mars sur la «Continuité du personnel dans les services de soins essentiels».
- L'EASPD a créé un [groupe de soutien en ligne pour les prestataires de services sociaux](#) pour faciliter l'échange de pratiques et d'expériences prometteuses. Vaut le détour pour en savoir plus sur les mesures pratiques prises par les prestataires de services à travers l'Europe.